TEMPLE DE NYON

Tarifs de location

Sans entrée payante par concert ou par jour

Avec entrée payante par concert ou par jour

Fr. 450.—

Orgue par concert Fr. 300.—

Répétition par heure Fr. 30.--



Cette liste de prix sous-entend une stricte application des règlements cantonaux, communaux et de la paroisse en vigueur. Le non respect de ces règlements, en plus de la facturation inhérente, pourra être retenu comme cause de non mise à disposition de locaux pour le futur.

Tous dégâts causés tant aux locaux qu'au matériel mis à disposition doivent être annoncés et seront facturés en plus des tarifs ci-dessus.

Toute demande de dérogation d'application de ces tarifs devra faire l'objet d'une demande spécifique et justifiée à la Municipalité.

Tarifs approuvés par la Municipalité dans sa séance du 25 février 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

A.-V. POITRY R. CONRAD